

ACCUEIL DES ELEVES DU 22 JUIN AU 3 JUILLET

Comme annoncé par le Président de la République , TOUS LES ELEVES devront être en classe du lundi 22JUN au vendredi 3 juillet. Pour tout absence, un justificatif sera demandé aux familles .

1)ACCUEIL ET SORTIE DES ELEVES

Extrait du protocole sanitaire du 15 juin « *L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement peuvent être étalés dans le temps. Cette organisation dépend évidemment du nombre d'élèves accueillis par salle, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap. »*

	Classe de Mme HOUILLON	Classe de Mme DELHAYE	Classe de Mme DUBOIS
Accueil le matin	9h20 9h35	9h 05 9h20	8h50 9h05
Sortie le midi	12h	12h	11h50
Accueil l'après -midi	13h20 13h35	13h20 13h30	13h30 13h40
Sortie l'après -midi	16h30	16h20	16h30

Comme dans l'ancien protocole , les fratries peuvent arriver ensemble par la MEME ENTREE mais il nous faudra nous le préciser via le document joint .

Ex : j'ai un enfant en PS et un enfant en CE1, ils arrivent ENSEMBLE soit du côté maternel soit du côté élémentaire . (veuillez remplir le document joint)

Aucun parent n'est autorisé à entrer dans l'établissement .

Les parents respecteront les horaires d'entrée et de sortie ainsi que le marquage au sol devant les entrées .

2)RECREATIONS

Extrait du protocole sanitaire : *les récréations sont organisées par classes ou groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.*

	Classe de Mme HOUILLON	Classe de Mme DELHAYE	Classe de Mme DUBOIS
le matin	10h à 10h30 (collation incluse)	10h30 10h45	10h45 11h
l'après -midi	14h45 15h	15h 15h10	15h10 15h20

3)GESTES BARRIERES

Tout enfant se doit de respecter les gestes barrière.

a) distanciations

extrait du protocole sanitaire « La règle indicative de surface de 4m² par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs. **A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.** En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

Dans les écoles élémentaires et les collèges, la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. L'organisation de la classe à l'air libre est donc encouragée. En outre, si le mobilier des salles de classe ne permet pas de respecter la distanciation physique, tous les espaces de l'établissement peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...), y compris pour proposer d'autres activités (études, 2S2C). »

b) lavage des mains

extrait du protocole sanitaire : « Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

o à l'arrivée dans l'établissement ;

o avant et après chaque repas ;

o avant et après les récréations ;

o après être allé aux toilettes ;

o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe. »

b) le port du masque

extrait du protocole sanitaire

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire (en école primaire, en collège et en lycée) pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

Pour les élèves

« Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école

*port du masque obligatoire pour les élèves de plus de 11 ans

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants

c) prise de température et symptômes

Les parents s'engagent à prendre la température de leur enfant avant chaque retour à l'école. Si la température était supérieure à 37,8° ou s'il présentait d'autres symptômes, il ne pourra venir à l'école. Les parents préviendront OBLIGATOIREMENT l'école.

4) RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE

Extrait du protocole sanitaire « la restauration scolaire est organisée dans les lieux habituels et doit être privilégiée. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre élèves (ou groupe d'élève s'agissant de la maternelle). Il est recommandé de faire déjeuner les groupes classes ensemble. »

A) Cantine,

La cantine se déroulera de la manière suivante : si l'effectif est élevé, les enfants mangeront dans la salle Aragon afin de respecter l'espace.

Pour la cantine, les inscriptions doivent avoir lieu avant le jeudi 11h pour toute la semaine.

B) Garderie

Elle est réservée en priorité aux élèves de parents qui travaillent.

Pour notre organisation, nous vous demandons de remplir le document pour la garderie pour le jeudi soir au plus tard.

5) NETTOYAGE DES LOCAUX

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise lorsque qu'une désinfection au minimum quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Les classes seront aérées 15 minutes minimum régulièrement.

5) PROCEDURE CAS SUSPECT :

En cas de symptômes (fièvre (supérieure à 37,8)toux , maux de tête , essoufflements, nez qui coule , maux de ventre ,diarrée ...)

1)appel aux parents qui viendront le chercher . .

2)isolement de l'enfant dans un lieu dédié avec un masque + prise de température avec thermomètre frontal sans contact.

3)retour à la maison et test chez le médecin traitant

4)RESULTATS DU TEST OBLIGATOIREMENT TRANSMIS A L ECOLE qu'ils soient négatifs ou positifs .

5)Si test positif , la famille suivra les recommandations du médecin traitant et restera à la maison.

6)les cas contacts avec cet élève pourront être testés.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Chaque élève apporte son gouter. Les enseignantes serviront de l'eau au minimum après chaque récréation. Les élèves apporteront le minimum de choses de la maison .

Les élèves qui se rendent à des rendez-vous reviendront aux récréations (voir les horaires ci-dessus)

Date : le /...../2020

Signatures précédées de la mention LU et APPROUVE